



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2012
Français
Original : anglais

Rapport d'évaluation du Secrétaire général sur l'état d'avancement des négociations à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement des négociations à Chypre depuis mon dernier rapport, daté du 8 août 2011 (S/2011/498).
2. Dès le départ, l'Organisation des Nations Unies a posé comme principe que ce processus devait être dirigé et contrôlé par les Chypriotes. Son rôle a consisté à faciliter les pourparlers et à prêter assistance aux parties, à leur demande. Les deux parties se sont engagées en 2008 à prendre en main le processus et à en assumer la responsabilité.
3. Depuis que les négociations ont commencé pour de bon en septembre 2008, j'ai rencontré six fois les dirigeants de la communauté chypriote grecque et de la communauté chypriote turque : une fois Demetris Christofias et Mehmet Ali Talat, le précédent dirigeant chypriote turc, à Chypre en janvier 2010; et cinq fois Demetris Christofias et Derviş Eroğlu, à New York le 18 novembre 2010, à Genève les 26 janvier et 7 juillet 2011, à New York au Greentree Estate les 30 et 31 octobre 2011, puis de nouveau à Greentree les 23 et 24 janvier 2012. Mon Conseiller spécial, Alexander Downer, et son équipe se sont employés pendant tout le processus à faciliter les négociations entre les deux parties.

II. Considérations générales

4. Après quatre mois de préparatifs, les négociations ont débuté en septembre 2008 sur tous les chapitres, avec des documents conjoints et des propositions de compromis élaborés par les deux parties. Elles portaient sur les principaux domaines suivants : la gouvernance et le partage du pouvoir, les questions concernant l'Union européenne, l'économie, la propriété, le territoire, la sécurité et les garanties et la citoyenneté. En 2010, les parties ont présenté des propositions détaillées sur la gouvernance et le partage du pouvoir, ainsi que sur la propriété. Elles ont fait des progrès lents mais constants tout au long de 2010 et sont parvenues à s'entendre sur un certain nombre de questions touchant la gouvernance et le partage du pouvoir, l'économie et l'Union européenne. Toutefois, il est devenu de plus en plus évident qu'elles devaient procéder d'une autre manière si elles voulaient régler les questions fondamentales en suspens.



5. En novembre 2010, les parties ont accepté d'accélérer le rythme des négociations et de s'efforcer de s'entendre sur toutes les questions fondamentales en suspens concernant tous les chapitres. Entraînées par cette nouvelle dynamique, les parties sont parvenues à s'entendre sur d'autres points en relation avec l'économie et l'Union européenne ainsi que sur les aspects internes de la sécurité et les traités internationaux contraignants pour une Chypre réunifiée. En 2011, elles ont continué de régler petit à petit d'autres questions fondamentales concernant le partage du pouvoir, la propriété et la citoyenneté.

6. Dans mon dernier rapport, qui faisait suite à la réunion que j'ai tenue avec les deux dirigeants en juillet 2011, j'ai eu le plaisir de signaler la détermination indéniable des deux parties à parvenir à s'entendre sur toutes les questions fondamentales avant notre réunion suivante, qui était prévue en octobre 2011. J'ai indiqué que les deux dirigeants avaient accepté d'intensifier les pourparlers, d'améliorer leur méthode de négociation et de redoubler d'efforts. Il était entendu entre eux que les questions fondamentales en suspens devaient être envisagées sous tous leurs aspects et que d'importants compromis devaient être faits de part et d'autre sur tous les chapitres.

7. Pour appuyer le processus, je me suis employé, depuis mon dernier rapport, à faire en sorte que la question chypriote reste en tête des priorités de l'Organisation des Nations Unies tout comme de celles des principaux dirigeants régionaux et internationaux. Cela est devenu d'autant plus important qu'un certain nombre de problèmes pressants que connaît la région ont acquis un nouveau degré d'urgence. J'ai continué de discuter de la question de Chypre avec plusieurs chefs d'État et hauts responsables, notamment Abdullah Gül, Président de la Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, Premier Ministre turc, Ahmet Davutoğlu, Ministre turc des affaires étrangères, David Cameron, Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et son Vice-Premier Ministre, Nick Clegg, de hauts représentants de l'Union européenne et les chefs d'État et de gouvernement du Danemark, de la Suède et de la Suisse. De son côté, mon Conseiller spécial a poursuivi le dialogue avec les hauts responsables qui jouent un rôle déterminant dans le processus, notamment ceux qui appartiennent aux trois puissances garantes, à savoir la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni.

III. État d'avancement du processus

8. Depuis mon dernier rapport, qui remonte à août 2011, les dirigeants se sont réunis régulièrement en pourparlers directs. À la fin de février 2012, ils s'étaient rencontrés 33 fois, et leurs représentants, de leur côté, s'étaient rencontrés huit fois. Par ailleurs, mon Conseiller spécial et ses collaborateurs ont multiplié les réunions bilatérales avec chaque partie pour aider à aplanir les difficultés, en recourant aux experts que j'ai mis à la disposition des parties. Ce processus a donné des résultats.

9. Après notre réunion de juillet, les parties ont axé les pourparlers sur celles des questions fondamentales qui, tant qu'elles n'auraient pas été réglées, bloqueraient les négociations. Cette décision s'est révélée opportune, car lorsque j'ai rencontré les dirigeants à Greentree les 30 et 31 octobre 2011, les choses semblaient évoluer dans le bon sens, en particulier dans les domaines de l'économie, des questions concernant l'Union européenne et des aspects internes de la sécurité. À Greentree, les deux parties se sont montrées disposées à faire des compromis et se sont donc

davantage rapprochées sur les questions fondamentales en relation avec la gouvernance et le partage du pouvoir, la citoyenneté, la propriété et le territoire. Par ailleurs, aussi bien avant que pendant la réunion à Greentree, les parties se sont efforcées de réorienter le débat vers ce qu'elles estiment être les questions vraiment fondamentales, à savoir : l'élection du gouvernement, le nombre de personnes qui deviendraient citoyens d'une Chypre unifiée, et les principes de base d'un régime de propriété.

10. Les dirigeants m'ont assuré à Greentree en octobre 2011 qu'ils pensaient pouvoir arriver à un accord définitif. Aussi les ai-je de nouveau invités à Greentree en janvier 2012. Auparavant, le 6 janvier 2012, je leur ai adressé une lettre indiquant que, si je comprenais bien, les pourparlers étaient entrés dans leur phase finale, et résumant la manière dont cette dernière phase devait se dérouler. Je les ai vivement engagés à lever les derniers obstacles aux négociations de manière que les discussions de fond à Greentree ouvrent une voie en ce sens et conduisent à une conférence multilatérale pour aboutir, finalement, à un règlement. Les deux dirigeants ont répondu en réaffirmant leur détermination à trouver un règlement. Je m'attendais à ce que des avancées décisives soient faites sur les trois questions les plus fondamentales à Greentree, étant donné les efforts considérables déjà déployés par les deux parties. Cela étant, même si les débats au cours de la réunion ont été énergiques et intenses, peu de progrès ont été accomplis.

11. En ce qui concerne les questions les plus fondamentales, la question de l'élection du gouvernement demeure dans une impasse. Pour ce qui est de la citoyenneté, les parties ont décidé d'un commun accord qu'un nombre convenu de personnes des deux côtés deviendraient citoyens d'une Chypre unifiée avec l'entrée en vigueur d'un accord d'ensemble. Sur la question de la propriété, les parties en sont au stade de l'échange de données, ce qui devrait leur permettre de trouver un terrain d'entente sur la base des propositions de chacune. Il est clair pour les deux parties que le règlement de la question de la propriété dépendra en définitive du règlement de la question des ajustements territoriaux. Les deux parties ont décidé d'un commun accord qu'elles ne discuteraient de la cartographie et des chiffres qu'à l'approche de la conférence multilatérale.

12. Une autre question importante non résolue est précisément de savoir comment le règlement qui serait trouvé pourrait être incorporé dans le droit de l'Union européenne. Les deux parties ont chacune fait des propositions tendant à apaiser certaines des préoccupations de l'autre. Cela étant, aucune des deux n'a jusqu'à présent jugé les propositions de l'autre satisfaisantes.

13. En ce qui concerne la sécurité et les garanties, les deux parties se sont entendues sur la plupart des aspects internes. Les aspects externes de la sécurité ne peuvent être réglés que dans le cadre de discussions avec les puissances garantes, qui sont signataires des traités de garantie et d'alliance.

14. Avant la réunion de janvier 2012 à Greentree, Chypre 2015, un groupe de la société civile partenaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du projet PNUD-ACT (Action pour la coopération et la confiance à Chypre), a fait parvenir aux deux équipes de négociation une note d'orientation stratégique exposant l'opinion du public sur les questions en cours de discussion et suggérant les moyens de faire avancer le processus de paix et d'y impliquer davantage le public. L'ONU continue d'encourager la participation de la société civile au processus.

15. Comme suite aux recommandations présentées aux deux dirigeants en juillet 2011 par l'équipe consultative sur l'égalité des sexes, un groupe bicommunautaire de la société civile constitué en 2009, qui s'occupe de l'initiative « ENGAGE: Do Your Part for Peace », a mis en place un dispositif visant à faire prendre en compte les points de vue des femmes dans les efforts de réconciliation. Ce dispositif, appelé « Active Dialogue Network », vise à faciliter le dialogue et les échanges de vues sur le processus de paix ainsi que la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le processus de paix, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1325 (2000). Il doit également permettre aux citoyens de s'impliquer davantage dans le processus de paix et d'influer sur les décideurs. Le règlement durable de la question de Chypre touche les femmes chypriotes au plus près, et leurs besoins particuliers doivent être pris en compte. Je salue ces initiatives des organisations de la société civile, notamment des associations de femmes, qui cherchent ainsi à contribuer au processus de paix.

IV. Observations

16. Depuis que j'ai rencontré les dirigeants en novembre 2011, les deux parties se sont attelées à la tâche difficile qui consiste à ramener le problème complexe de Chypre aux questions fondamentales. Elles ont ainsi continué de cerner et d'examiner les éléments les plus importants du règlement de la question chypriote et ont fait de nouveaux progrès.

17. Lors de notre première réunion à Greentree, les dirigeants m'ont assuré qu'un règlement global était possible. Cependant, aucun nouveau terrain d'entente n'a été trouvé avant notre deuxième réunion à Greentree. J'ai déploré cette absence de progrès et ai fait part de ma déception aux dirigeants à Greentree en janvier.

18. Dans ce processus dirigé et contrôlé par les Chypriotes, c'est aux dirigeants qu'il incombe de mener les négociations à bien. C'est pourquoi je leur ai de nouveau assuré que l'ONU ne cherche pas à imposer des solutions. En même temps, j'ai insisté à maintes reprises sur le fait que les négociations ne devraient pas durer indéfiniment, car plus le temps passe, et plus le public est désillusionné et plus il est difficile pour les parties de trouver des terrains d'entente.

19. À ce stade avancé des négociations, il importe de se rappeler que, depuis le lancement du processus, les deux parties se sont entendues sur beaucoup de points concernant les différents chapitres. Ce processus est dirigé par les Chypriotes, aussi ces résultats reviennent-ils entièrement aux Chypriotes. Pour le moment, toutefois, les négociations sur les questions vraiment fondamentales se retrouvent presque au point mort. Bien que les dirigeants ne cessent de réaffirmer leur détermination d'intensifier les négociations et de les conclure le plus rapidement possible, il est préoccupant de constater que ces derniers mois, les deux parties ne se sont guère efforcées de trouver un terrain d'entente sur les questions fondamentales.

V. Conclusions

20. Il est grand temps que les dirigeants démontrent, par une action décisive, qu'un accord est à portée de la main. Ils doivent redoubler d'efforts pour régler les questions en suspens. Ils doivent en particulier trouver un moyen de régler la

question de l'élection du gouvernement qui se trouve actuellement au point mort et de s'attaquer plus résolument aux questions de la propriété et de la citoyenneté. Je comprends que certains aspects de la question de la propriété ne pourront être complètement réglés que lorsque des décisions auront été prises sur la cartographie et les chiffres concernant le territoire, mais les deux parties devraient avoir à présent des vues communes, simples et claires sur la question, sous réserve des décisions susmentionnées. Je constate avec satisfaction que les parties ont commencé à échanger des données sur la question de la propriété comme je l'ai préconisé à l'issue de la deuxième réunion à Greentree.

21. Il ne fait aucun doute que les négociations se déroulent dans un environnement politique de plus en plus difficile. Néanmoins, c'est aux dirigeants qu'il incombe de créer un climat plus favorable aux pourparlers, en s'abstenant de toute diatribe l'un contre l'autre et contre le processus et en préservant la confidentialité des pourparlers. Une action décisive à cet égard contribuerait non seulement à préserver l'intégrité du processus mais aussi à convaincre enfin le public de sa viabilité.

22. La société civile a également un rôle important à jouer dans le renforcement de la confiance du public dans le processus. Malheureusement, les organisations de la société civile, en particulier les associations de femmes, sont toujours écartées des négociations. J'enjoins donc aux parties d'intensifier le dialogue avec la société civile et les associations de femmes, afin de faire comprendre au public tous les avantages d'un règlement et de faire en sorte que le règlement qui sera trouvé soit viable et représente vraiment les besoins et les aspirations de tous les Chypriotes.

23. L'heure est venue pour les deux parties de conclure un accord. La conjoncture nationale, régionale et internationale ne cesse d'évoluer. La période favorable actuelle ne durera pas toujours et rien n'indique qu'il y aura à l'avenir d'autres occasions plus propices. L'ONU est convaincue que les deux parties peuvent trouver la volonté politique nécessaire pour parvenir à un règlement durable dans l'intérêt de tous les Chypriotes. Je sais que mon Conseiller spécial, Alexander Downer, et son équipe font tout leur possible pour arriver à ce résultat.